

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 septembre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-09-796 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 septembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.5 Hébergement La Passerelle / Levée de fonds 2012 / Aide financière
- 15.4 Construction d'une prise d'eau et d'une conduite d'amenée / Soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à la délivrance d'un certificat d'autorisation du MDDEP

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 août 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière 2012
- 4.5 Hébergement La Passerelle / Levée de fonds 2012 / Aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1531-01 / Modification des limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 / Rue des Saules / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.2 Toponymie / Modification d'adresses / Rue des Érables et route Harwood
- 5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2011 et antérieures / Mandat du notaire
- 5.5 Établissement / Servitude / Projet Bark Development / Rue des Sapins / Règlement n° 1548

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Indicateurs de gestion 2011
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance

6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

6.5 Transferts budgétaires

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service de sécurité incendie / Démission / Capitaine

7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Directeur

7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 11 juillet 2012 - cols bleus

7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Confirmation de poste / Coordinatrice des camps

7.5 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge (quarts)

7.6 Assurance collective 2012-2013 / Option de renouvellement

7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Division - Permis et inspections / Prolongation d'embauche temporaire à titre étudiant / Inspecteur à la réglementation

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

9.1 Contrat / Téléphonie IP / Centre de services partagés du Québec / Connex

10. ARTS ET CULTURE

10.1 Fondation de la Maison Trestler / Protocole d'entente 2010-2012 / Versement de la somme complémentaire pour l'année 2012

10.2 Centre d'histoire La Presqu'île / Subvention / Versement de la somme complémentaire pour l'année 2012

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

11.1 Club de volleyball Citadins / Équipe féminine 17 ans et moins / Championnat national – mai 2012 / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2012-2013

13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-08-44 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest / Saison 2012-2013

13.3 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Dahlias

13.4 Circulation / Retrait / Arrêt obligatoire / Rue Meloche

13.5 Circulation / Retrait / Arrêt obligatoire / Rue Marier

13.6 Circulation / Interdiction d'arrêt / Rue Dumont et avenue Saint-Charles (tour d'eau)

13.7 Circulation / Arrêt obligatoire / 4^e Avenue

13.8 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Joseph-Carrier

14. EAUX

14.1 Ratification / Interdiction totale d'utilisation extérieure de l'eau potable (10 juillet 2012) / Interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable (15 août 2012)

15. SERVICES TECHNIQUES

15.2 Ordre de changement n° 2 / Prise d'eau et conduite d'amenée / Règlement n° 1498

15.4 Construction d'une prise d'eau et d'une conduite d'amenée / Soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à la délivrance d'un certificat d'autorisation du MDDEP

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Enseignes à plat sur marquise en façade principale / Lot 4 865 499 / Zone C3-219 / CCU n° 12-04-74

17. ENVIRONNEMENT

17.1 Appel d'offres regroupé / Service de collecte, de transport et de disposition des feuilles et résidus verts

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1626 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Construction d'un pont au-dessus de la rivière Quinchien / Travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout pluvial et d'éclairage et travaux connexes sur l'avenue André-Chartrand entre l'extrémité sud et le boulevard de la Cité-des-Jeunes

18.2 Adoption second projet / Règlement n° 1275-171 / Zone C3-1012 / Ajouts / Usage « station-service » et terrasse extérieure accessoire à un usage « restaurant » / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare

18.3 Adoption / Règlement n° 1564-05 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)

18.4 Adoption / Règlement n° 1646 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et travaux connexes

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-09-797 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 6 août 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-09-798 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-09-799 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / AIDE FINANCIÈRE 2012

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

CONSIDÉRANT que le Centre offre, entre autres, des services de camp et de répit-hébergement destinés aux personnes handicapées de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre d'aide financière pour le maintien des services spécialisés offerts aux enfants et adultes handicapés de la région;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-800 HÉBERGEMENT LA PASSERELLE / LEVÉE DE FONDS 2012 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Hébergement La Passerelle à l'occasion de la tenue d'un barbecue familial organisé dans le cadre d'une levée fonds;

CONSIDÉRANT que l'organisme accueille gratuitement femmes et enfants victimes de violence conjugale de la région et des environs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de trois cents dollars (300 \$) soit versé à Hébergement La Passerelle à titre d'aide financière dans le cadre de sa levée de fonds qui se tiendra le 8 septembre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-801 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1531-01 / MODIFICATION DES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION VISÉ À L'ARTICLE 4.1 / RUE DES SAULES / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 20 août 2012, pour le Règlement n° 1531-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1531 afin de changer les limites du bassin de taxation visé à l'article 4.1 ».

12-09-802 TOPONYMIE / MODIFICATION D'ADRESSES / RUE DES ÉRABLES ET ROUTE HARWOOD

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de sécurité incendie à l'effet de modifier, pour des fins de sécurité publique, l'adresse de deux (2) propriétés situées respectivement sur les lots 1 830 627 et 1 830 640;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 830 627	5533-51-7727	3636, route Harwood	701, rue Crevier
1 830 640	5533-61-4642	531, rue des Érables	707, rue Crevier

QUE ces changements prennent effet le 1^{er} octobre 2012;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-09-803 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2011 ET ANTÉRIEURES /
MANDAT DU NOTAIRE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, pour effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes, l'avis d'adjudication et l'avis de retrait, en vue de la vente pour défaut de paiement de taxes 2011 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à cinquante dollars (50 \$) par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient imputés au poste budgétaire 02-120-00-412 et que ces honoraires soient considérés comme des frais encourus pour la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-09-804 ÉTABLISSEMENT / SERVITUDE / PROJET BARK DEVELOPMENT / RUE DES
SAPINS / RÉGLEMENT N^o 1548**

CONSIDÉRANT l'obligation du promoteur Bark Development inc. de céder à la Ville, en vertu de l'article 1.2 de l'entente adoptée par le Règlement n^o 1548, une servitude pour l'aménagement de fossés le long de la rue des Sapins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'établissement d'une servitude pour un fossé le long de la rue des Sapins, le tout tel qu'apparaissant à la description technique portant le numéro A 7323-15 (minute 17 006) préparée en date du 7 décembre 2011 par M. Clément Arseneault, arpenteur-géomètre.

« ADOPTÉE »

12-09-805 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent neuf dollars et trente-huit cents (5 859 509,38 \$).

« ADOPTÉE »

12-09-806 INDICATEURS DE GESTION 2011

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2011 » préparé et déposé par le trésorier.

« ADOPTÉE »

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de six millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars (6 991 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
1583	6 133 400 \$
1596	430 000 \$
1609	427 600 \$
Total :	6 991 000 \$

ATTENDU que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de six millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars (6 991 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 septembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, qu'à cet effet, le Conseil municipal autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

12-09-808 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de six millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars (6 991 000 \$), effectué en vertu des Règlements d'emprunt n^{os} 1583, 1596 et 1609, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 26 septembre 2012) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1583, 1596 et 1609, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

12-09-809 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant cent seize mille cinq cent vingt dollars (116 520 \$) pour l'année 2012 tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 31 juillet 2012.

« ADOPTÉE »

12-09-810 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / CAPITAINE

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Normand Leroux, capitaine, en date du 20 août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Normand Leroux, capitaine au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 20 août 2012;

QUE la Ville remercie M. Leroux pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-09-811 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / CONFIRMATION DE POSTE / DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 6 août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Thierry Rousseau dans son poste de directeur du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 5 septembre 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Rousseau.

« ADOPTÉE »

12-09-812 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 11 JUILLET 2012 - COLS BLEUS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus tenue le 11 juillet 2012 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-09-813 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / CONFIRMATION DE POSTE / COORDONNATRICE DES CAMPS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division - Animation et programmation, en date du 22 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Christine Labelle dans son poste de coordonnatrice des camps au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 13 août 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Labelle.

« ADOPTÉE »

12-09-814 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE / JOURNALIER-OPÉRATEUR-CONCIERGE (QUARTS)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 22 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de journalier-opérateur-concierge régulier (quarts) au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics à M^{me} Annie Bergeron, et ce, à compter du 5 septembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Bergeron aura une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 5 décembre 2012, et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bergeron;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-815 ASSURANCE COLLECTIVE 2012-2013 / OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre du regroupement de l'Estrie-Montérégie en assurance collective;

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'assurance collective adjudgé à SSQ Groupe financier aux termes de la résolution 09-05-359, d'une durée de cinq (5) ans, arrive à échéance le 30 septembre 2012 et que la Ville doit se prévaloir, annuellement, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au devis si elle souhaite reconduire ledit contrat d'assurance collective;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir, au 1^{er} octobre 2012, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjudgé à SSQ Groupe financier;

QUE le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjudgé à SSQ Groupe financier soit reconduit pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, et ce, en conformité avec les conditions de renouvellement décrites au document soumis par la firme Groupe financier AGA en août 2012;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-816

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
DIVISION - PERMIS ET INSPECTIONS / PROLONGATION D'EMBAUCHE
TEMPORAIRE À TITRE ÉTUDIANT / INSPECTEUR À LA RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M^{me} Diane Lavallée, chef de division - Permis et inspections, en date du 8 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M. Olivier Prigent au poste étudiant d'inspecteur à la réglementation au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'au 28 septembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (75 % de la classe), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-817

**CONTRAT / TÉLÉPHONIE IP / CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC /
CONNEX**

CONSIDÉRANT que le système de téléphonie actuel ne répond plus aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un système de téléphonie IP améliorera l'efficacité des communications, tant à l'interne qu'à l'externe;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le fournisseur autorisé par le Centre de services partagés du Québec, soit la firme Connex, pour la vente des équipements requis, leur installation ainsi que la formation du personnel pour un montant maximal total de cent quarante mille trois cent huit dollars (140 308 \$);

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville puisse octroyer directement, sans nécessiter de processus d'appel d'offres, les contrats pour des biens et services vendus par le Centre de services partagés du Québec;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre présentée par la firme Connex en date du 7 août 2012 et lui accorde un contrat pour la vente, l'installation des équipements de téléphonie IP énumérés à son offre de service ainsi que la formation du personnel, le tout pour un montant maximal n'excédant pas cent quarante mille trois cent huit dollars (140 308 \$), incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les bons de commande et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

12-09-818

FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / PROTOCOLE D'ENTENTE 2010-2012 / VERSEMENT DE LA SOMME COMPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente 2010-2012 de la Fondation de la Maison Trestler relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine prévoit, pour l'année 2012, une aide financière au montant de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$);

CONSIDÉRANT la résolution 12-08-746 autorisant le versement d'une première tranche de quarante mille dollars (40 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser la somme complémentaire de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) conformément au protocole;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer, dans le cadre du protocole d'entente 2010 - 2012 précité, le versement d'une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à la Fondation de la Maison Trestler;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-819

CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / SUBVENTION / VERSEMENT DE LA SOMME COMPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-375 prévoyant, pour le Centre d'histoire La Presqu'île, une aide financière de seize mille dollars (16 000 \$) pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT le versement d'une première tranche de huit mille dollars (8 000 \$) en vertu de ladite résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser la somme complémentaire de huit mille dollars (8 000 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le versement d'une somme de huit mille dollars (8 000 \$) au Centre d'histoire La Presqu'île dans le cadre de l'aide financière prévue pour l'année 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-820

**CLUB DE VOLLEYBALL CITADINS / ÉQUIPE FÉMININE 17 ANS ET MOINS /
CHAMPIONNAT NATIONAL – MAI 2012 / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que M^{mes} Noémie Gendron, Amanda Labiche, Andrée Ann Lauzon-Garant et Christelle Noël sont toutes résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres de l'équipe féminine (catégorie 17 ans et moins) du Club de volleyball Citadins de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé au championnat national de volleyball qui a eu lieu à Toronto en mai dernier;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé au Club de volleyball Citadins à titre d'aide financière pour les participantes susmentionnées à l'égard de leur participation au championnat national de volleyball qui a eu lieu en mai dernier à Toronto;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-821

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL
DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) / SAISON 2012-2013**

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres public #CS-20122013 pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que l'entente de regroupement avec l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, et de publier un appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2012-2013;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes du contrat octroyé comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes et que ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

**12-09-822 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-44 /
DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES – SECTEUR OUEST / SAISON 2012-2013**

CONSIDÉRANT que le contrat initial est d'une durée de deux (2) saisons finissant avec la saison 2009-2010 et qu'il y a possibilité de prolongation de trois (3) saisons, une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé une première fois pour la saison 2010-2011 par la résolution 10-06-552 et une seconde fois pour la saison 2011-2012 par la résolution 11-09-798;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des quatre (4) dernières saisons de son contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-44 adjugé à Ferme Gérard Martel & fils inc., 2118, rang Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour une saison additionnelle, soit la saison 2012-2013, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-09-823 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE DES DAHLIAS

CONSIDÉRANT une demande pour la mise en place d'un arrêt obligatoire sur la rue des Dahlias, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue des Anémones;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue des Dahlias, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue des Anémones;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-824 CIRCULATION / RETRAIT / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE MELOCHE

CONSIDÉRANT le non-respect de l'arrêt obligatoire situé entre le 176 et 178, rue Meloche;

CONSIDÉRANT que le *Tome V – Signalisation routière* présentant l'ensemble des normes du ministère des Transports du Québec relatives à la signalisation des routes stipule qu'un arrêt doit être installé à une intersection et ne peut être utilisé à la seule fin de ralentir la circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire des véhicules routiers situé entre le 176 et 178, rue Meloche;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder au retrait de la signalisation;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-825 CIRCULATION / RETRAIT / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE MARIER

CONSIDÉRANT la mise en place d'un arrêt obligatoire sur la rue Henry-Ford à l'intersection de la rue Marier;

CONSIDÉRANT que l'arrêt obligatoire déjà en place dans la bretelle d'accès à la rue Henry-Ford en provenance de la rue Marier, en direction nord, n'est donc plus nécessaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire des véhicules routiers situé dans la bretelle d'accès de la rue Marier vers la rue Henry-Ford en direction nord;

QUE cet arrêt obligatoire soit remplacé par la signalisation « cédez le passage »;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-826 CIRCULATION / INTERDICTION D'ARRÊT / RUE DUMONT ET AVENUE SAINT-CHARLES (TOUR D'EAU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire l'immobilisation des véhicules routiers autour de la tour d'eau de Vaudreuil-Dorion afin d'assurer le libre passage des véhicules d'urgence du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction d'arrêt des véhicules routiers sur le passage entre la tour d'eau de la Ville et les propriétés situées au 22-28, avenue Saint-Charles, et 105-109, rue Dumont;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-827 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / 4^E AVENUE

CONSIDÉRANT une demande pour la mise en place d'un arrêt obligatoire sur la 4^e Avenue, en direction nord, à l'intersection de la rue Archambault;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la 4^e Avenue, en direction nord, à l'intersection de la rue Archambault;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-828 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE JOSEPH-CARRIER

CONSIDÉRANT le réaménagement de la rue Joseph-Carrier entre l'avenue Saint-Charles et la rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT que les virages en U seront permis pour les véhicules en direction ouest sur la rue Joseph-Carrier à l'intersection de la rue Aimé-Vincent et qu'un arrêt obligatoire rendrait la manœuvre plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division – Technique et du chef de division – Entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 août 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Joseph-Carrier, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue Aimé-Vincent;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-09-829 RATIFICATION / INTERDICTION TOTALE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE (10 JUILLET 2012) / INTERDICTION PARTIELLE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE (15 AOÛT 2012)

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction totale d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par le directeur du Service des eaux, M. Christian Gendron, le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par le directeur du Service des eaux, M. Christian Gendron, le 15 août 2012;

CONSIDÉRANT que ces avis doivent, en vertu de l'article 8.3 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), être ratifiés par le Conseil lors d'une séance subséquente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient ratifiés l'avis d'interdiction totale d'utilisation extérieure de l'eau potable ainsi que l'avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable émis respectivement le 10 juillet 2012 et le 15 août 2012 par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux.

« ADOPTÉE »

12-09-830 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / RÈGLEMENT N° 1498

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Prise d'eau et conduite d'amenée – Règlement n° 1498 » totalisant un montant de mille six cents dollars (1 600 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »

12-09-831 CONSTRUCTION D'UNE PRISE D'EAU ET D'UNE CONDUITE D'AMENÉE / SOUSTRACTION À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET À LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation émis le 14 avril 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) permettant les travaux de construction d'une prise d'eau et d'une conduite d'amenée dans la baie de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que les travaux dans le littoral, principalement par forage directionnel, ont été autorisés entre le 1^{er} août et le 20 décembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'il reste près de 550 mètres de conduite à installer en milieu aquatique pour compléter les travaux autorisés;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur spécialisé, malgré ses efforts, n'est plus en mesure de poursuivre les travaux de forage en raison de la présence importante, et non prévue, de till rocheux;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour la Ville de Vaudreuil-Dorion de terminer ces travaux en décembre 2012, avant l'hiver, afin de fournir adéquatement à ses citoyens pour la prochaine saison estivale suffisamment d'eau pour assurer leur protection et leurs besoins;

CONSIDÉRANT qu'une méthode traditionnelle en dragage mécanique doit être absolument envisagée et débutée le plus tôt possible pour respecter l'échéancier fixé;

CONSIDÉRANT que la zone d'intervention en milieu aquatique sera probablement supérieure à une longueur de 300 mètres linéaires et nécessiterait, conformément à la LQE, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter au MDDEP, conformément à l'article 31.6 de la LQE, une demande afin de soustraire les travaux de terminaison de la construction de la prise d'eau et de la conduite d'amenée, en suivant une méthode traditionnelle de dragage, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ainsi que pour la délivrance d'un certificat d'autorisation du MDDEP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, ing., directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à présenter au MDDEP une demande afin de soustraire la Ville de l'obligation de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement ainsi que pour la délivrance d'un nouveau certificat d'autorisation des travaux selon l'article 32 de la LQE à l'égard des travaux de dragage nécessaires à la terminaison des travaux de construction de la prise d'eau et de la conduite d'amenée dans la baie de Vaudreuil et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage à fournir tous les documents administratifs et techniques nécessaires afin de supporter l'urgence de la situation.

« ADOPTÉE »

12-09-832

DÉROGATION MINEURE / 21, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 110 / ENSEIGNES À PLAT SUR MARQUISE EN FAÇADE PRINCIPALE / LOT 4 865 499 / ZONE C3-219 / CCU N° 12-04-74

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par La Boutique Piscines & Spas inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-04-74 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 août 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110, afin d'autoriser deux (2) enseignes à plat sur marquise de la façade principale en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une seule enseigne par mur pour la zone C3-219.

« ADOPTÉE »

12-09-833

APPEL D'OFFRES REGROUPÉ / SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-534 par laquelle la Ville s'est prévalu de la possibilité d'exercer, pour les années 2012 et 2013, la compétence en matière de collecte, de transport et de disposition de feuilles et résidus verts;

CONSIDÉRANT que les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot se sont également prévaluées de cette opportunité et ont accepté que la Ville de Vaudreuil-Dorion procède, pour le groupe, à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT la possibilité que cette période soit prolongée pour trois (3) années supplémentaires;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le mandat confié par les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot afin de procéder, en leur nom, à un appel d'offres regroupé pour les services de collecte, de transport et de disposition des feuilles et résidus verts pour les années 2012 et 2013 ainsi que pour les années 2014 à 2016 inclusivement sur une base optionnelle;

QUE la Ville accepte de faire partie du regroupement;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandaté afin de préparer les documents de soumission, lancer ledit appel d'offres, analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes.

« ADOPTÉE »

12-09-834 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1626 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN PONT AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE QUINCHEN / TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES SUR L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND ENTRE L'EXTRÉMITÉ SUD ET LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un pont au-dessus de la rivière Quinchien incluant les travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout pluvial et d'éclairage ainsi que tous les travaux connexes sur l'avenue André-Chartrand entre son extrémité « sud » et le boulevard de la Cité-des-Jeunes en décrétant un emprunt de deux millions trois cent cinquante-sept mille dollars (2 357 000 \$) à ces fins.

12-09-835 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-171 / ZONE C3-1012 / AJOUTS / USAGE « STATION-SERVICE » ET TERRASSE EXTÉRIEURE ACCESSOIRE À UN USAGE « RESTAURANT » / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DU BOULEVARD DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 août 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-171 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 septembre 2012 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-171 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille de spécification de la zone C3-1012 pour permettre l'usage « station-service » ainsi qu'une terrasse extérieure accessoire à un usage "restaurant" »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

12-09-836 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564-05 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-05 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

12-09-837 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1646 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1646 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1646 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

12-09-838 AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par le directeur général adjoint, savoir :

- Fermeture de la rue Chicoine, entre le restaurant Sunny's et la rue de Chenonceau, pour la tenue de courses de boîtes à savon le 22 septembre 2012 (remis au 23 septembre 2012 en cas de pluie).

« ADOPTÉE »

12-09-839 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-09-840 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-09-841 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier